PREFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

Commune de HERSIN COUPIGNY

SOCIETE SITA NORD

EXPLOITATION D'UNE UNITE DE TRI ET VALORISATION MATIERE ENERGIE DE DECHETS MENAGERS

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application des dispositions du Code de l'Environnement, un arrêté préfectoral du 29 octobre 2013 prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'un mois, sur le projet présenté par la Société SITA NORD, dont le siège social est parc de l'Aérodrome Ouest, 1B rue Louis Duvant, BP 70001 à ROUVIGNY (59220) à l'effet d'être autorisée à exploiter une unité de tri et de valorisation matière énergie de déchets ménagers, sise carrière de la Loisne, BP 25 à HERSIN COUPIGNY (62530).

Cette enquête se déroulera en Mairie de HERSIN COUPIGNY, du 27 novembre 2013 au 27 décembre 2013 inclus. Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux des Mairies de HERSIN COUPIGNY, ABLAIN SAINT NAZAIRE, BARLIN , BOUVIGNY BOYEFFLES, ESTREE CAUCHY, FRESNICOURT LE DOLMEN, GAUCHIN LE GAL, GOUY SERVINS, HOUCHIN, MAISNIL LES RUITZ, REBREUVE RANCHICOURT, RUITZ, SAINS EN GOHELLE et SERVINS.

Monsieur Jack DUTRIAUX, chef d'entreprise retraité, commissaire-enquêteur, sera présent à la Mairie de HERSIN COUPIGNY les mercredi 27 novembre2013 de 9 heures à 12 heures, samedi 7 décembre 2013 de 9 heures à 12 heures, vendredi 13 décembre 2013 de 14 heures à 17 heures, lundi 16 décembre 2013 de 14 heures à 17 heures et vendredi 27 décembre 2013 de 14 heures à 17 heures.

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les rapports et conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public dans toutes les mairies susvisées, pendant au moins un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, les personnes intéressées peuvent consulter le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale, puis ultérieurement les rapports et conclusions du commissaire-enquêteur sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (Annonces et Avis - Consultation du public)